



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 1

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération relative, suite au retrait par le Maire des délégations qu'il avait accordées à un adjoint, au retrait des fonctions d'adjoint de ce dernier

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18,
- Vu l'arrêté du 15 avril 2025 décidant le retrait par le Maire de la délégation de fonctions et de signature qu'il avait accordée à Madame Stéphanie PERRIER,
- Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien dans ses fonctions d'adjoint de Madame Stéphanie PERRIER, le Maire lui ayant retiré la délégation de fonctions et de signature qu'il lui avait donnée,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 contre
Madame Stéphanie PERRIER ne prenant pas part au vote

1- Décide de retirer ses fonctions d'adjoint à Madame Stéphanie PERRIER.

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 26 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 26 JUIN 2025

DA - 24062025